Image not found or type unknown

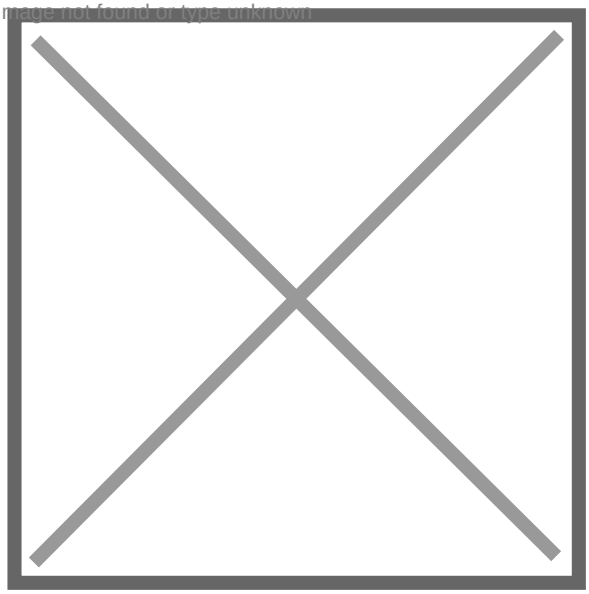

Appels surtaxés facturation de 3000 euros !

Par **BEA38**, le **26/12/2013** à **11:47**

En mai 2013, je reçois deux factures de Orange, d'un montant total de 3 000 euros correspondant à des appels surtaxés d'un numéro de voyance. Je n'ai jamais émis ces appels et je conteste les factures. Le service consommateur de Orange me renvoit au conciliateur des télécoms. Celui-ci me confirme que je suis responsable de ma ligne téléphonique, même si une personne extérieure à utilisé mon portable. Je reçois encore une mise en demeure de Orange me demandant de règler cette somme.
Je touche le RSA et impossible de régler cette somme. Comment faire pour règler ce litige avec orange ?
Merci pour votre aide.

Par **aguesseau**, le **26/12/2013** à **12:10**

bjr,
si vous avez prêté votre portable à une personne, vous devez payer les factures puis vous retournez contre la personne qui a utilisé votre portable.
le litige est à régler avec cette personne, orange n'est pas responsable.
si vous n'êtes pas solvable, vous ne risquez pas grand chose.
cdt
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés